



A S S O C I A T I O N « H U R L E V E N T »

HURLEVENT N°4

L'édition a coûté 0,50 euro :
Aidez-nous à poursuivre
l'information du public !

3^{ème} trimestre 2009

Journal d'information de l'association Hurlevent / www.hurlevent.org

Imprimé par nos soins sur papier recyclé

La ZDE des Avants Monts au fond du trou ?

Le dossier de ZDE des Avant-Monts est toujours en attente d'instruction à la DRIRE faute d'être recevable

Au sommaire

Le sous préfet de Lodève et Hurlevent

Pages 1, et 3

Démantèlement : qui va payer ?

Pages 1, et 2

Tout sur les nouvelles dispositions réglementaires

Page 2

Les 7 péchés capitaux de l'éolien industriel

Page 3

Verdict à St Etienne d'Albagnan

Page 4

Bulletin d'adhésion et pétition

Page 4

Le sous-préfet de Lodève et Hurlevent

A notre demande, le sous-préfet de Lodève nous avait reçu le 28 juillet dernier. Normal : c'est lui qui s'occupe de la planification des éoliennes dans le département. Lors d'une discussion serrée, nous l'avions invité à venir se rendre compte sur le terrain de ce que donnerait une zone de développement éolien chez nous. Il avait accepté, mais avait exigé la présence des élus. Que faire ? Nous avons accepté.

Mais le conseil d'administration de l'association a estimé que c'était sans intérêt puisque la présence des élus aurait créé d'énormes tensions (se rappeler les réunions dites « de concertation »). Nous avons donc demandé un moment pour nous, pour pouvoir nous exprimer et permettre à des gens du pays, des riverains, des professionnels de dialoguer avec lui. A suivi un échange de courriers du 20 octobre au 3 novembre dans lequel le sous-préfet s'est révélé peu enclin à la négociation. Nous vous épargnerons le détail (voir à cet égard l'article récent du Midi Libre sous le titre « Eoliennes : visite du sous-préfet annulée dans les Avant-Monts »).

Quoi qu'il en soit, il y a eu rupture.

Il n'est pas sans intérêt de citer le sous-préfet : « ...les membres de votre association ... exigent d'être présents à des réunions qui sont appelées à réfléchir sur des décisions incombant aux élus légitimes, et à eux seuls. » (22 octobre). « Je me dois de respecter la légitimité des élus quels qu'ils soient ». (3 novembre)

Suite de l'article page 2

Démantèlement: Qui va payer ?

Une éolienne a une durée de vie limitée de 15 à 20 ans. Passé ce délai, l'engin ne fonctionne plus, subit les assauts du temps et constitue un danger pour l'environnement.

Suite de l'article page 2

EDITORIAL

Pas de triomphalisme, mais tout de même un sentiment de satisfaction à la vue des affiches du Conseil Général faisant campagne contre la réforme territoriale. Nous sommes bien aise de voir que des décisions arbitraires prises avec une parodie de concertation, pour le coup nationale, suscitent au delà d'un sentiment d'injustice, une vive agitation de la part des individus concernés. Ces individus étant par ailleurs les élus du peuple, nous ne doutons pas une seconde que cette prise de conscience aura un effet positif. Elle conduira ceux ci à réviser leur autoritarisme vis-à-vis du même peuple et au regard de l'implantation des ZDE dans nos vallées. Hurlevent aimerait rencontrer prochainement le Conseil Général afin d'associer nos campagnes médiatiques respectives.

NON A LA REFORME TERRITORIALE

NON A L'EOLIEN INDUSTRIEL

L'Hérault
LE MAGAZINE DU DEPARTEMENT
n°186 BIS
DECEMBRE 2009
Recueil Fr.



Les économies d'échelle étant porteuses, nul doute que Jean Arcas, très en cour au Conseil Général, sera ravi de cette initiative et y apportera tout son appui. Les élections régionales se rapprochant, une fructueuse collaboration entre les élus de la vallée, le Parc Régional NATUREL et l'association Hurlevent produira la synergie seule capable de redonner calme et volupté à cette vallée. Et par là même, d'assurer la pérennité de l'emploi à tous les représentants du peuple...